



## **DECLARATION DE LA COALITION BURUNDAISE DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME (CBDDH)**

### **Onze ans après la tentative d'assassinat de Pierre Claver Mbonimpa : la lutte contre l'impunité reste une priorité**

Le 3 août 2026 marque la onzième année d'attente pour que la justice agisse contre les auteurs de la tentative d'assassinat de Pierre Claver Mbonimpa, président de l'Association pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) et président de la Coalition burundaise des défenseurs des droits de l'homme (CBDDH).

Le 3 août 2015, Pierre Claver Mbonimpa a été grièvement blessé par balle à la tête lors d'une attaque perpétrée à bout portant. Cet attentat est intervenu dans un contexte de répression généralisée contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les acteurs de la société civile à la suite de la crise de 2015.

Figure emblématique de la défense des droits humains au Burundi, Pierre Claver Mbonimpa a consacré plusieurs décennies à la protection des prisonniers, des victimes de torture, des victimes de disparitions forcées, des exécutions extrajudiciaires et des détentions arbitraires. Son engagement courageux, notamment lorsqu'il a dénoncé en 2014 les entraînements paramilitaires de jeunes Burundais à l'Est de la République démocratique du Congo, lui a valu des représailles, notamment une détention arbitraire, puis l'exil après la tentative d'assassinat dont il a été victime.

Cette attaque a été suivie de l'assassinat de deux de ses proches, son fils et son gendre, ainsi que par des actes répétés de persécution visant sa famille. Onze ans après les faits, aucun effort n'a été fourni par le gouvernement du Burundi pour identifier et traduire en justice les auteurs de ces crimes, consacrant ainsi une impunité persistante.

Pour la CBDDH, l'inertie de la justice dans cette affaire envoie un message inquiétant : « les défenseurs des droits humains burundais ne disposent d'aucune garantie de protection pour exercer librement leurs activités ». C'est pourquoi la plupart observent le silence, tandis que d'autres sont contraints à l'exil s'ils veulent échapper aux représailles. Un espace civique ouvert, où les organisations de la société civile peuvent agir sans intimidation ni représailles, demeure une condition essentielle au respect des droits humains et à l'État de droit.

A l'occasion de cette journée commémorative, la CBDDH :

- rend hommage à Pierre Claver Mbonimpa, dont le courage, la résilience et le dévouement continuent d'inspirer les défenseurs des droits humains au Burundi, dans la région et au-delà ;
- réaffirme sa solidarité avec Pierre Claver Mbonimpa, sa famille, ainsi qu'avec tous les défenseurs des droits humains victimes de persécutions ;
- appelle les autorités burundaises à diligenter des enquêtes indépendantes et impartiales sur la tentative d'assassinat de Pierre Claver Mbonimpa ainsi que sur les assassinats des membres de sa famille, afin que les responsables répondent de leurs actes devant la justice;
- demande au Gouvernement du Burundi de garantir la protection des défenseurs des droits humains, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi qu'aux autres engagements internationaux du Burundi ;
- exhorte les autorités à créer un environnement dans lequel les défenseurs des droits humains, les journalistes et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités, sans intimidation, harcèlement ni restrictions arbitraires ;
- invite les partenaires régionaux et internationaux à poursuivre leurs efforts en faveur de la lutte contre l'impunité et de la protection des défenseurs des droits humains au Burundi.

Signée le 3 aout 2026

Pour la CBDDH

Eulalie Nibizi



Directrice executive